

ADMIO

ADMIO Asset Management – Rapport Article 29 LEC

Rapport au titre de l'article 29 de la Loi Energie Climat
Exercice : 2024



Table des matières

Introduction.....	2
1 Démarche Générale.....	2
1.1. Résumé de la démarche de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	2
1.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement.....	3
1.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci.....	4
2 Produits Financiers Article 8 et 9.....	4
2.1. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) 4	



Introduction

La Loi sur l'Écologie et le Climat (LEC) fixe l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en encourageant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, et en renforçant les exigences pour les principaux secteurs économiques.

Conformément à l'Article 29 de la LEC, ce rapport permet d'évaluer les initiatives d' ADMIO Asset Management en matière de durabilité environnementale et de gestion des risques climatiques. ADMIO Asset Management, étant un gérant moins de 500 millions d'euros d'encours bénéficie d'un modèle déclaratif allégé selon l'article D 533-16 du CMF.

1 Démarche Générale

1.1. Résumé de la démarche de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

ADMIO Asset Management est conscient de l'impact de ses décisions d'investissement sur la société et l'environnement et intègre les principes ESG dans ses processus de sélection et de gestion. L'ESG est à la fois un facteur de risque à évaluer et une opportunité de contribuer aux Objectifs de Développement Durable (SDG), orientant ainsi ses décisions selon des critères rigoureux. Bien que l'intégration ESG soit en constante évolution, la société de gestion renforce progressivement son application au sein de ses stratégies et procédures d'investissement.

Afin de mieux appréhender les risques liés à la durabilité, ADMIO Asset Management a mis en place des analyses extra-financières. S'appuyant sur des fournisseurs spécialisés dans l'évaluation des critères ESG, la société intègre ces dimensions essentielles pour garantir une performance durable. Dans cette perspective, ADMIO Asset Management se réfère à plusieurs indices ESG pour structurer son processus de sélection des investissements.

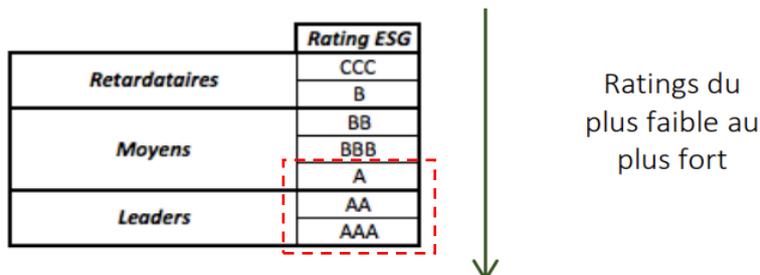
Tout d'abord, ADMIO Asset Management prend en compte l'ESG Fund Rating de MSCI. Cette notation, attribuée aux fonds communs de placement et aux ETF, vise à évaluer leur résilience face aux risques et opportunités à long terme liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Chaque fonds ou ETF reçoit une note sur une échelle allant de CCC (retardataire) à AAA (leader). Cette évaluation repose d'abord sur le score moyen pondéré des positions détenues dans le fonds ou l'ETF. Ensuite, MSCI analyse le Momentum ESG, qui reflète l'évolution de la performance ESG du fonds au fil du temps, mettant en évidence une tendance à l'amélioration ou à la détérioration de la notation. Enfin, MSCI évalue le risque ESG extrême, afin d'identifier l'exposition du fonds aux actifs les moins bien notés (B et CCC).

Les notations MSCI ESG des fonds permettent ainsi d'apprécier les caractéristiques ESG des actifs sous-jacents et d'attribuer une note globale, allant de AAA à CCC. Dans cette optique, le Fonds Queensfield Global Resilience investit exclusivement dans des instruments indiciaires actions et obligataires (futurs), ainsi que dans des ETF analogues en termes d'exposition

indicielle, sous réserve qu'ils disposent d'une notation ESG Fund Rating MSCI supérieure ou égale à A.

La documentation de référence est disponible sur : [MSCI ESG Fund Ratings](#).



De plus, le Fonds Queensfield Global Resilience s'appuie sur le scoring ESG de Refinitiv. Cette évaluation vise à mesurer de manière transparente et objective la performance, l'engagement et l'efficacité ESG des entreprises, en se basant sur les données qu'elles communiquent. La base de données ESG de Refinitiv couvre plus de 85 % de la capitalisation boursière mondiale, offrant ainsi une analyse approfondie et représentative du marché.

La méthodologie de notation ESG de Refinitiv repose sur plusieurs principes clés garantissant objectivité et transparence. Les critères ESG sont notamment pondérés de manière spécifique selon le secteur d'activité, sur une échelle de 1 à 10. De plus, la transparence des entreprises joue un rôle déterminant dans l'évaluation : l'absence de divulgation d'informations considérées comme "immatérielles" a un impact limité sur la notation, tandis que le manque de communication sur des données essentielles entraîne une dégradation significative de la note.

En complément, Refinitiv propose des indices de référence sectoriels et géographiques, ainsi que des classements par centile, facilitant ainsi la comparaison des entreprises potentielles pour le portefeuille du fonds et garantissant une meilleure prise en compte des critères ESG dans les décisions d'investissement.

1.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

ADMIO Asset Management s'engage à assurer la transparence vis-à-vis de ses souscripteurs quant à l'intégration des critères ESG dans sa politique et sa stratégie d'investissement. À ce titre, la Société de Gestion de Portefeuille (SGP) met à disposition sur son site web, dans le prospectus, des informations détaillant la prise en compte des critères ESG au sein de ses processus d'investissement.



1.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

A ce jour, ADMIO Asset Management n'adhère à aucune charte ou un label particulier.

2 Produits Financiers Article 8 et 9

2.1. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Le Fonds Queensfield Global Resilience (FR0014004YY6) est classé « Article 8 » et à ce titre la stratégie d'investissement prend en compte des critères ESG à hauteur de 76% des actifs au 31.12.2024.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. La Société de Gestion intègre dans sa stratégie d'investissement la prise en compte de caractéristiques environnementales et de bonne gouvernance.